

Ardèche : des permanences mobiles pour renforcer le maillage territorial et lutter contre le non-recours aux droits

Dans le cadre de son partenariat France Services, l'Assurance retraite Rhône-Alpes renforce son offre d'accueil sur le département de l'Ardèche avec la création de permanences mobiles. Depuis le lancement, en octobre 2024, 28 permanences et 280 rendez-vous ont été réalisés.



Les permanences mobiles sont organisées dans les France services éloignées d'une agence retraite, ou d'un point d'accueil retraite. Elles sont assurées, chaque lundi, par un conseiller retraite itinérant. Les rendez-vous sont fixés par les agents d'accueil France services, quand la situation de l'assuré requiert un accompagnement attentionné de l'Assurance retraite.

En Ardèche, les France Services ayant la plus forte activité retraite du département sont ciblées par ce dispositif : Serrières, Joyeuse, Le Teil, Thueyts, Meysse, Saint-Agrève, La Voulte, Vesseaux/La Chapelle, Saint-Marcel-d'Ardèche, Bourg-Saint-Andéol, Saint-Félicien, Vallon-Pont-d'Arc.

"La détection et l'accompagnement des situations de fragilités constituent le préalable à toute démarche d'accès aux droits. En Ardèche, la fragilité liée à l'âge et à l'isolement, et la fragilité économique et sociale, sont plus élevées que la moyenne en Rhône-Alpes. Avec les permanences mobiles, nous consolidons nos dispositifs d'accompagnements et d'aides pour éviter le non-recours aux droits."
Fabrice Paris, Sous-directeur relation clients et partenariats Carsat Rhône-Alpes

Comment effectuer ses démarches auprès de l'Assurance retraite Rhône-Alpes ?

Le site www.lassuranceretraite.fr permet d'obtenir toutes les informations sur les droits et les démarches pour la retraite et l'action sociale de l'Assurance retraite Rhône-Alpes. L'espace personnel permet d'obtenir rapidement des informations personnalisées mais également de poser sa question depuis la messagerie sécurisée et d'obtenir une réponse personnalisée sous 2 jours ouvrés.

Pour les assurés n'ayant pas accès à Internet, ou souhaitant être accompagnés dans leurs démarches en ligne, il est conseillé de se rendre en France Services. Pour connaître l'adresse de la France services proche de son domicile, rendez-vous en mairie ou sur www.france-services.gouv.fr.